

## Location prêt accession sociale

Par Kiara3802, le 22/06/2022 à 22:30

Bonjour

Est ce que concrètement une fois la 6eme année de remboursement de prêt d'accession sociale terminée on peut mettre en location le bien sans limite de durée ?

Merci par avance pour votre aide

Par Marck.ESP, le 25/06/2022 à 14:27

Bonjour

Depuis le 1er janvier 2016, le bien acquis par le dispositif PAS peut être mis en location après 6 ans, mais certaines conditions permettent de louer le logement acquis, <u>avant les 6 ans</u> réglementaires.

Concernant votre sujet;

P.A.S LOCATION